

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 mars 2015**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 février 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, maire de la commune.

La séance est ouverte à 18 H 30 et il est procédé à l'appel des présents.

Alain LEMARCHAND, Armelle LEFEBVRE, Augustin CORGE, Patrick MAUGARS, Michel LEVALLOIS, Cécile KOBIELA, Anne-Sophie MILARD, Anne DUVAL, Philippe SEMENT, Françoise VASSEUR, Sébastien BROSSARD, Dominique FOURNEAUX

Absentes excusées : **Marie-France KULEZYNSKI, Leslie CLERET**

Absent : **Franck GALLAY**

Le quorum étant assuré, Anne-Sophie MILARD est désignée pour assurer les fonctions, qu'elle a acceptées, de secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Augustin CORGE présente le compte administratif 2014 qui se présente de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes: titres émis	113 965,84	1 168 062,67
Dépenses: mandats émis	324 120,58	1 010 888,43
Résultats exercice 2014	- 210 154,74	157 180,24
Reste à réaliser Dépenses	165 480,00	
Reste à réaliser Recettes	4 155,00	
Résultat de clôture 2013	93 346,15	329 088,76
Résultats de clôture 2014	-116 808,59	208 135,41

- constate pour la comptabilité principale et chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire pour permettre au conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de Monsieur LE CAPITAINE, Receveur Municipal de Val de Reuil concernant l'exécution des budgets 2014 de la commune.

Décision

Après avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents le compte de gestion 2014.

2015-08 AFFECTATION DES RESULTATS de l'exercice 2014

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LEMARCHAND, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'application du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Décide à l'unanimité de ses membres présents d'affecter le résultat comme suit :

- **Résultat de fonctionnement reporté : 208 135,41 € (R002)**
- **Excédent de fonctionnement capitalisé : 278 133,59 € (R1068)**
- **Résultat de clôture investissement de l'année : 116 808,59 € (D001)**

BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur Augustin CORGE présente le projet de budget primitif de l'exercice 2015

Décision

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur CORGE,
Où l'exposé de Monsieur CORGE,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'arrêter le budget primitif 2015, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :**

1 148 697,00 € en dépenses de fonctionnement (votée par chapitre)
1 148 697,00 € en recettes de fonctionnement (votée par chapitre)
436 605,59 € en dépenses d'investissement (votée par opération)
436 605,59 € en recettes d'investissement (votée par opération)

- Décide de faire bénéficier le Maire, les adjoints et le personnel municipal de l'automaticité de l'application des augmentations dont bénéficie le personnel de l'Etat.

2015 – 09 VOTE DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal accepte 11 voix pour, 1 abstention la répartition de l'enveloppe des subventions de la façon suivante :

ASLI	2 300,00 €
Coop scolaire école maternelle	1 150,00 €
Coop scolaire école primaire	1 150,00 €
Hamelet Basket Club	150,00 €
Anciens Combattants	100,00 €
Boule de poils	100,00 €
Sur délibération	150,00 €

Il est rappelé que les subventions seront versées sur présentation d'un budget prévisionnel ainsi que la présentation des derniers comptes approuvés.

2015-10 VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8,90 %
- Taxe foncière (bâti) : 13,35 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39,76 %

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents les taux proposés.

2015 – 11 COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC — DEPLACEMENTS – Services de transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur – Groupement de commandes - Autorisation

RAPPORT

Monsieur Le Maire indique que le marché de transport périscolaire arrive à échéance le 31 août 2015. Il convient donc d'envisager son renouvellement.

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure sollicite actuellement l'ensemble de ses communes membres afin de participer à plusieurs groupements de commandes dont un relatif à la passation d'un accord-cadre pour le transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur.

Dans un souci d'optimisation des dépenses, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de la commune d'Incarville d'adhérer au groupement de commandes institué par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Une convention de groupement de commandes, sera établie conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Elle formalisera l'intervention de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ainsi que les modalités techniques et financières du groupement.

Conformément à l'article 8 VII du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Sera associé à cette commission d'appel d'offres un représentant de la commune d'Incarville.

Des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation, des agents des membres du groupement, le comptable public du coordonnateur ainsi qu'un représentant de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultatives, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à se prononcer en faveur de la participation au groupement de commandes à intervenir afin de confier à des entreprises les marchés de transport périscolaire et autres services de transport avec chauffeur.

DÉCISION

LE CONSEIL, après avoir entendu le rapporteur et après en avoir délibéré,

VU le code des marchés publics, notamment l'article 8,

APPROUVE le principe du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes à intervenir et les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2015 – 12 DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur MAUREY, sénateur de l'Eure, sur sa réserve parlementaire afin d'aider la commune à financer le parc informatique de l'école primaire. Le montant HT est de 8 511 HT.

2015 – 13 BANQUET DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le banquet des anciens a lieu traditionnellement le 1^{er} mai et qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation des conjoints âgés de moins de 61 ans qui accompagnent les invités.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 36 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents de fixer à 36 € la participation financière des conjoints âgés de moins de 61 ans au banquet des anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

